

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations – place de l'École, sous la présidence de M. Jean-Yves LE GRAND, maire.

**Date de convocation** : 10 novembre 2016

**Présents** : M. Jean-Yves LE GRAND, Mmes et Mrs Annie KERHASCOET, Christine LELIEVRE, J-Pierre CANN, M-Pierre BERGER, Jean RANNOU, Jacques LE ROUX, Joseph YVINEC, Murielle ROGNANT, Gérard WAGENER, Jean LE BERRE, Jean-Michel BIRIEN.

**Représenté** : M. Gérard MOREL par Mme Annie KERHASCOET.

**Absents** : Mrs Yannick DUPONT, Jean-Yves LAROOUR.

**Secrétaire de séance** : Mme M-Pierre BERGER

**Date d'affichage** : 18 novembre 2016

**Ordre du jour** :

- 49- Budget principal : décision modificative n° 2
- 50- Régime indemnitaire fin année 2016
- 51- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- 52- Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) de la baie de Douarnenez
- 53- CCPCP : rapport d'activités 2015
- DPU/DIA
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**DB2016-49 : BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Suite à la notification du montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), Monsieur le Maire propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

**Dépenses d'investissement** :

Objet des dépenses	diminution sur crédits alloués		augmentation de crédits	
	chapitre/article	somme	chapitre/article	somme
Prélèvement FPIC			73925	1 105 €
Publications	6237	-1 105 €		
<b>TOTAL</b>		<b>-1 105,00 €</b>		<b>1 105,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** les modifications présentées et **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

#### **DB2016-50 : RÉGIME INDEMNITAIRE FIN D'ANNÉE 2016**

Monsieur le maire invite le conseil municipal à fixer l'enveloppe globale du régime indemnitaire relatif aux primes de fin d'année pour 2016 pour l'ensemble du personnel communal.

Il propose que cette enveloppe soit fixée à 4.081,00 € pour l'ensemble des salariés (titulaires et non titulaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** la proposition du maire et **L'AUTORISE** à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

#### **DB2016-51 : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) des itinéraires de randonnée suivants : Circuit des Chapelles,

- Circuit des Ecoreuils,
- Circuit du Ménez-Lié
- Circuit du dolmen de Ménez Lié

Ce projet est proposé par la commune/ la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay/ le Pays touristique de Châteaulin-Porzay.

Monsieur le Maire informe les élus que ces itinéraires empruntent des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du conseil départemental, engage la commune sur le maintien des chemins sur ses propriétés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin inscrit au PDIPR sur propriété communale, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait rallonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement sa qualité paysagère.

Après avoir pris connaissance du projet et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon les tracés présentés en annexe ;

**AUTORISE** le balisage des itinéraires conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Département et la promotion touristique de tracés ;

**DEMANDE** l'inscription au PDIPR des itinéraires présentés en annexe et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux en proposant un itinéraire de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière ;

**S'ENGAGE** à informer le Département de toute fermeture des itinéraires en transmettant une copie des arrêtés municipaux et **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

**DB2016-52 : PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA BAIE DE DOUARNENEZ**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui a été adopté par la CLE de la baie de Douarnenez le 5 juillet 2016.

Les principaux objectifs du SAGE sont les suivants :

- Une ambition affichée au regard de la qualité des eaux littorales et de la préservation des activités concernées vis-à-vis de la qualité bactériologique en particulier ;
- La poursuite de la lutte contre les algues vertes, en constituant une feuille de route pour satisfaire les exigences locales et respecter le bon état en 2027 ;
- La restauration des fonctionnalités des milieux naturels pour favoriser la biodiversité et la réduction de transferts de pollution.

Le projet de SAGE soumis à la consultation des assemblées comporte 6 grands enjeux :

- Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage ;
- Dimension socio-économique ;
- Interface terre-mer (marées vertes, bactériologie, phycotoxines, ...) ;
- Gestion qualitative des ressources en eau (azote, phosphore, produits phytosanitaires, ...) ;
- Qualité des milieux naturels (continuité écologique, morphologie des cours d'eau, zones humides, bocage) ;
- Gestion quantitative des ressources en eau (submersion marine, débordement de cours d'eau, sécurisation AEP).

Conformément à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, l'avis de la commune est sollicité. Cet avis doit parvenir à la CLE dans un délai de 4 mois à compter de la réception du projet de SAGE le 10 août 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 contre, **ÉMET** un avis **FAVORABLE** au projet de SAGE de la baie de Douarnenez.

**DB2016-53 : CCPCP : RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose au président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **PREND ACTE** du rapport rédigé par la CCPCP pour l'année 2015.

**QUESTIONS DIVERSES**

✓ Monsieur le Maire souligne la qualité de la cérémonie commémorative qui s'est déroulée le 11 novembre dernier.

✓ Cantine scolaire : en raison de l'absence du cuisinier à la cantine scolaire, les repas ont été servis ce jour (et le seront encore le 18/11) à l'Auberge Ty Glaz.

✓ Secrétariat de la mairie : la fin des travaux est prévue le 22 novembre prochain.

✓ Calendrier : l'arbre de Noël se déroulera à la salle des fêtes de Pentrez le 09 décembre prochain et les vœux de la municipalité seront présentés à la population le 22 janvier 2017, à la salle des fêtes de Pentrez.

<b>NOM et PRENOM</b>	<b>Fonction</b>	<b>VISA</b>
M. LE GRAND Jean-Yves	Maire	
Mme KERHASCOET Annie	1ère adjointe	
Mme LELIÈVRE Christine	2ème adjointe	
M. CANN Jean-Pierre	3ème adjoint	
Mme BERGER Marie-Pierre	4ème adjointe	
M. RANNOU Jean	conseiller	
M. LE ROUX Jacques	conseiller	
M. DUPONT Yannick	conseiller	Absent
M. MOREL Gérard	conseiller	Représenté
M. YVINEC Joseph	conseiller	
Mme ROGNANT Murielle	conseillère	
M. WAGENER Gérard	conseiller	
M. LE BERRE Jean	conseiller	
M. BIRIEN Jean-Michel	conseiller	
M. LAROUR Jean-Yves	conseiller	Absent